

FLASH INFO

Réunion du G6 à la DSDEN27—mardi 21 janvier 2020

Informations du SNPDEN-UNSA



RESPONSABLES
(académiques et nationaux)

Secrétaire académique

Joël Delhopital, Proviseur
Lycée Decrétot, Louviers
joel.delhopital@ac-rouen.fr

Secrétaires académiques adjoints

Marie-Stéphane Bonnet
Principale
Collège Montaigne, Le Vaudreuil
marie-stephane.bonnet@ac-rouen.fr

Frédéric Delamare,
Proviseur
Lycée Les Bruyères, Sotteville-lès-Rouen
frederic.delamare@ac-rouen.fr

Secrétaire départemental 27

Adrien Moncomble, Principal
Collège Anquetin Etrepagny
adrien.moncomble@ac-rouen.fr

Secrétaire départemental 76

Sylvain Caron, Principal
Collège Les Hauts du Saffimbec, Pavilly
sylvain.caron@ac-rouen.fr

Adresse académique :
snpden@ac-rouen.fr

Compte-rendu du SNPDEN-UNSA

Étaient présents :

Monsieur Laurent LE MERCIER, IA-DASEN
Monsieur Yann FAUGERAS, secrétaire général

Pour le SNPDEN-UNSA :

Adrien MONCOMBLE, SD 27
Nicolas VILLENEUVE, Crescent KPODEKON et Bénédicte IMBACH,
membres du bureau départemental
Et 2 membres de I&D-FO

INTRODUCTION DE M. L'IA DASEN de l'EURE

Monsieur LE MERCIER a rappelé en préalable l'utilité du G6, réunion non réglementaire des représentants syndicaux autour de lui pour décrire la situation du terrain et obtenir des réponses concrètes.

L'ordre du jour, laissé à la proposition des organisations syndicales, a permis d'aborder les points saillants de l'actualité départementale pendant plus d'une heure.

Les E3C

Monsieur LE MERCIER a évoqué les établissements dans lesquelles des tensions ont émergé à l'occasion des passations (Pont-Audemer, Louviers, préavis de grève à Évreux...). Il indique que les services de la préfecture, du rectorat avec les EMS notamment, sont en contact avec les chefs d'établissements concernés. Les situations sont très variables avec des blocages, un appel aux élèves parfois, les motifs dépassent souvent la simple question des E3C et des revendications politiques diffuses rendent difficile la remédiation par la seule institution Education nationale.

Le **SNPDEN-UNSA** a rappelé les difficultés fortes induites par ces épreuves pour les personnels de direction et la nécessité pour elles d'obtenir un soutien fort des services.

DEMARCHE DE CONTRACTUALISATION

Monsieur LE MERCIER a souligné la pertinence de cette démarche après la session de dialogues de gestion qui semblent unanimement perçus comme positifs et intéressants. L'outil VACOA promet d'être ergonomique et son opérationnalité est annoncée pour la fin du mois de janvier après une expérimentation dans quelques établissements.

Le **SNPDEN-UNSA** a confirmé l'intérêt d'une telle démarche mais a insisté pour que le calendrier de formalisation et de mise en œuvre effective des contrats d'objectifs s'étende bien jusqu'à la rentrée 2020 pour laisser le plus de temps possible aux équipes de direction pour déployer sereinement le dialogue et les instances nécessaires dans leurs établissements.

Monsieur LE MERCIER a indiqué qu'il voyait dans le BEF le maillon pertinent d'instauration d'un échange entre pairs en cas de difficultés relatives à la contractualisation.

La nouveauté réside dans l'extension aux lycées de cette démarche, avec dialogues de gestion et de contractualisation. Monsieur LE MERCIER a évoqué en parallèle la carte des formations des lycées, le décalibrage en cours des STMG et les créations en cours ou à venir de filières STL à Bernay, Gisors ou Vernon. La délégation du **SNPDEN-UNSA** a appréhendé favorablement cette volonté de diversification de l'offre de formation sur le territoire eurois.

LES TELESERVICES

Questionnant la plus-value réelle apportée aux usagers et aux établissements, le **SNPDEN-UNSA** a rappelé le mot d'ordre qu'il porte au niveau national sur ce point : une mise en œuvre laissée à l'appréciation des établissements. Monsieur LE MERCIER a répondu que ce champ relevait du périmètre académique et que la rectrice était seule décisionnaire en la matière.

Nous avons indiqué vouloir aller vers une simplification de l'authentification des usagers de ces téléservices. En l'état, Educonnect n'est pas pris en charge par l'ENT 27. Monsieur LE MERCIER et monsieur FAUGERAS ont accepté d'appuyer une demande en ce sens auprès du conseil départemental afin d'aller vers la création d'un identifiant unique avec un connecteur ENT + Téléservices.

DOTATION DES ETABLISSEMENTS

Monsieur LE MERCIER a indiqué que pour cette année, l'allocation des moyens avait vocation à rester multicritère dans l'Eure (seuils E/D à 22, 25, 27 et 29). La singularité euroise en la matière serait toutefois susceptible de ramener ces seuils à 25 et 29 comme dans les autres départements et en Seine-Maritime notamment.

Concernant Devoirs faits et à notre demande, monsieur LE MERCIER et monsieur FAUGERAS ont proposé qu'une communication dès la fin de l'année n-1 (mai-juin) d'au moins 80% des moyens à venir pour anticiper sereinement le dispositif en n+1 serait étudiée. 20% pourraient ensuite être alloués à l'aune du projet formalisé par les équipes.

Les critères sociaux, par type d'élèves, le nombre d'élèves ainsi que la consommation en année n-1 pourraient servir d'indicateurs à la répartition des moyens alloués sur ce dispositif.

Monsieur LE MERCIER a confirmé le maintien des enveloppes d'HSE globalisées sur le périmètre rouennais et leur extension au périmètre caennais.

La délégation du **SNPDEN-UNSA** a interrogé la question du calibrage en voie professionnelle et de l'allocation des moyens à l'élève et non à la structure. Cette situation entraîne des difficultés pour obtenir des moyens complémentaires par la DOS rectorale en fin d'année et début d'année avec des affectations tardives d'élèves.

La question de la déontologie syndicale de certaines organisations enseignantes a été abordée, lesquelles ont parfois communiqué aux établissements les chiffres précis de la DHG, avant même que les chefs d'établissement n'aient été en mesure de le faire (report au 27 janvier du CTSD).

LES PIAL

La délégation du **SNPDEN-UNSA** a salué la généralisation des PIAL inter-degrés l'an prochain dans l'Eure, modalité perçue comme étant la plus efficiente pour les équipes de direction pour peu que la répartition des rôles avec les IEN – co-pilotes – et les coordonnateurs, soit précisée. Nous avons rappelé notre demande de voir les équipes de direction et les personnels administratifs indemnisés et formés pour mieux appréhender la gestion quotidienne parfois lourde et chronophage de ces dispositifs. La mise en place d'un employeur mutualisateur unique au lycée Flaubert, annoncée comme imminente mais non arbitrée définitivement à ce stade, serait de nature à diminuer les tâches et responsabilités incombant aux équipes. Nous avons également demandé que l'IMP de coordination pédagogique du PIAL ne soit pas prise sur la dotation de l'établissement support.